

# Palestine, la case prison

Un film de Franck Salomé



**PALESTINE**  
**LA CASE PRISON**  
UN FILM DE FRANCK SALOMÉ

**Dossier de presse**

Septembre 2015

## Dans l'actualité

---

Alors que la question des prisonniers palestiniens est régulièrement écartée des tentatives de « discussions de paix », elle structure la vie quotidienne de toute une société et ressurgit régulièrement dans l'actualité.

Mohammed Allan, avocat de 31 ans s'est mis en grève de la faim pendant plus de deux mois cet été 2015, pour protester contre sa détention administrative. Au péril de sa vie, il a pris le risque d'être soumis à l'alimentation forcée en vertu de la loi israélienne adoptée en juillet 2015.

Khalida Jarrar, députée palestinienne, est en détention provisoire depuis début avril 2015. Les douze accusations portées contre elle tournent autour de son rôle au sein du Conseil législatif palestinien, de ses responsabilités politiques, ainsi que sa campagne pour les droits des prisonniers politiques.



Peinture murale en hommage à Marwan Barghouti, sur le Mur à Qalandya (Cisjordanie, juillet 2014).

## Origine du projet

---

« Palestine : la case prison » est un documentaire né de rencontres avec des familles de prisonniers en lien avec des associations françaises, palestiniennes et israéliennes de défense des droits de l'Homme. En 2012 à Ramallah, Maïa, une jeune fille de 13 ans, nous racontait l'arrestation de son père, sa peur de la nuit et son angoisse de ne jamais le revoir. A travers son récit, ressortaient à la fois l'impact personnel et familial de l'emprisonnement d'un proche mais aussi les conséquences sur la société et sur l'avenir de la jeunesse palestinienne.

## **Le film**

---

### **Fiche technique**

**Durée** : 58 mn

**Réalisateur** : Franck Salomé

**Format** : Documentaire

**Tournage** : juin 2014

**Format** : DVD

**Langue** : Français

### **Synopsis**

Au 1<sup>er</sup> juillet 2015, on comptait environ 5 700 détenus palestiniens dans les prisons israéliennes. A travers des interviews d'anciens détenus et de leurs familles, ainsi que de juristes palestiniens, israéliens et internationaux et d'anciens soldats mobilisés, ce documentaire met en lumière les mécanismes d'un système d'oppression qui dépasse les murs de la prison et maintient toute une société sous la menace permanente d'un emprisonnement arbitraire.

## **Le réalisateur**

---

### **Présentation de Franck Salomé**

Franck Salomé est scénariste et réalisateur. Il débute sa carrière dans le domaine du film d'entreprise. Plusieurs de ses films sont primés, ce qui lui permet de s'orienter vers des projets qui le passionnent davantage. En 1994, son premier court-métrage voit le jour : « Lettre morte », diffusé par Canal+. En 1996, il réalise son deuxième court-métrage « Bien le bonjour Monsieur Georges », distribué en salles. Il se tourne ensuite vers les documentaires et les séries d'animation.

En 2007, il réalise « Un mur à Jérusalem », un documentaire produit par la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine et le Secours Catholique-Caritas France en collaboration avec l'ONG israélienne de droits de l'Homme B'Tselem. Dans ce film, les habitants de Jérusalem témoignent, qu'ils soient Palestiniens ou Israéliens, de l'absurdité du Mur.

En 2010, il réalise « RDC, entre désespoir et des espoirs ». Ce documentaire aborde plusieurs tragédies vécues par les Congolais (sida, enfants des rues, accès à l'eau potable, viol, etc.) et les réponses apportées par la société civile du pays.

En 2011, il réalise « Soudan, terre de partage » au moment où le pays connaît une partition aux conséquences humaines dramatiques.

En 2014, Franck Salomé retourne en Palestine pour réaliser « Palestine : la case prison », un documentaire produit par la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, à l'initiative de son groupe de droit de travail « droits de l'Homme » (ACAT, AFPS, LDH) et avec le soutien d'Amnesty International.



## **Interview de Franck Salomé**

### **Comment l'idée de ce documentaire est-elle née ?**

Je ne suis pas à l'origine du projet. C'est d'abord une demande de la « Plateforme Palestine », qui m'a sollicité en 2013. J'avais déjà réalisé un film sur le conflit israélo-palestinien au sujet du but caché de la « barrière de protection » particulièrement à Jérusalem.

En revanche, j'ai élaboré la forme du film, après avoir creusé le sujet par des lectures, des discussions et le visionnage d'éléments filmés qui existaient.

Mon souhait était de réaliser un film coup de poing, pour tenter de faire ressentir aux spectateurs l'impression que j'ai moi-même ressentie en découvrant les faits.

### **Quelles ont été les conditions de tournage ?**

Les conditions de tournage ont été aussi bonnes que possibles dans une région où l'on ne se déplace pas facilement en raison de l'occupation destinée à restreindre la liberté de mouvement des Palestiniens, où contacter les gens peut s'avérer problématique. D'autant que les prises de vues ont débuté à Hébron, le jour où y ont été enlevés trois jeunes Israéliens, provoquant une recrudescence de la répression et des arrestations. Nos interlocuteurs potentiels avaient donc beaucoup de travail mais néanmoins, tous ceux que nous avons pu joindre se sont prêtés aux interviews avec beaucoup de disponibilité.

En revanche, à mon grand regret, les autorités israéliennes ont refusé de nous rencontrer pour évoquer leur point de vue sur le rôle qu'elles assignent à la prison. Et comme toujours lorsque des personnes refusent de parler, je ne peux m'empêcher de penser qu'elles souhaitent dissimuler quelque chose ou qu'à tout le moins, elles ne se sentent pas à l'aise avec la réalité des faits.

### **Qu'avez-vous retiré des rencontres avec les personnes que vous avez interviewées ?**

Il y a une chose que j'ai observée lors des interviews, et que j'avais déjà observée lors du tournage de « Un mur à Jérusalem » en 2007. C'est l'absence de haine dans les propos, notamment à l'égard des Juifs, mais même à l'égard d'Israël, qui est un procès souvent fait en France, où l'on tente de résumer le conflit à une haine inextinguible entre Arabes et Juifs. J'ai entendu la colère, le désespoir, la fatigue, mais jamais de haine. Et c'est vrai des interviewés comme c'est vrai aussi de « l'homme de la rue » que l'on peut croiser, comme les chauffeurs de taxi, les vendeurs, les gens des restaurants.

Et quant aux Israéliens que nous avons rencontrés, militants de la paix, avocats, etc., c'est peut-être d'eux que sont venus les discours les plus durs [contre les pratiques israéliennes...], les plus tranchés et cela m'a fait toucher du doigt la forte crispation qui est à l'œuvre en France sur la question car si ces personnes de confession juive s'exprimaient de la sorte en France, je crains qu'elles ne seraient dénoncées comme anti-sémites, ce qui me semble le comble du paradoxe.

## Quelques sujets abordés dans le film

---

### Torture et mauvais traitements

Lors de leur arrestation, les détenus sont ligotés avec des liens en plastique qui leur lacèrent la peau. Pendant le transfert du lieu de l'arrestation au centre d'interrogatoire, le détenu est le plus souvent battu. Selon son profil et l'infraction en cause, il est ensuite interrogé soit par la police, soit par les militaires de l'Agence de sécurité d'Israël.

Pendant les périodes d'interrogatoire, aux mains des militaires, les détenus sont soumis à différents types de torture, telles que la privation de sommeil, d'eau, de nourriture, de toilettes et de douche, l'isolement cellulaire ou l'exposition permanente à des sons angoissants. Les détenus ont souvent les yeux bandés, sont parfois roués de coups. Ils sont souvent maintenus ligotés dans des positions douloureuses. Ils sont aussi menacés de torture, de mort ou d'agression sexuelle.

Lors de la détention en prison, les prisonniers sont aussi victimes de mauvais traitement et parfois de torture. Les coupures d'eau et d'électricité punitives pendant des heures sont courantes. De violents raids de nuit sont fréquemment menés dans les cellules – sous le prétexte de fouilles de sécurité, ou comme mesure punitive – avec utilisation de gaz lacrymogènes et d'armes létales, fouilles à corps, coups, confinement pendant des heures dans la cour de la prison quel que soit le temps, transferts de certains prisonniers vers d'autres prisons et fortes amendes.



La prison d'Ofer, située en Cisjordanie.

### La détention administrative : une forme de détention arbitraire

Chaque année, des centaines de Palestiniens sont arrêtés et placés en détention administrative au motif vague qu'ils représentent une menace pour la sécurité d'Israël. Bien que les organisations internationales aient condamné à plusieurs reprises le recours abusif à la détention administrative, les autorités israéliennes continuent d'y recourir de manière massive.

Le droit international n'interdit pas la détention administrative mais il précise qu'elle doit être encadrée. Parce qu'elle ne respecte pas ces limites, la détention administrative mise en œuvre par Israël est considérée comme illégale au regard du droit international. L'armée israélienne utilise la détention administrative pour détenir une personne pour une période de six mois renouvelable indéfiniment. Le détenu est emprisonné sans inculpation ni jugement, le plus souvent sur la base de preuves qualifiées de « secrètes » par l'armée et qui ne sont donc accessibles ni au détenu ni à son avocat mais uniquement aux procureurs et juges militaires. Un ordre de détention peut être renouvelé le jour même de son expiration sans que le détenu n'en soit informé au préalable.

En théorie les détenus peuvent faire appel de l'ordre de détention devant la justice militaire israélienne. En pratique, les conditions pour un procès juste et équitable ne sont jamais réunies et en l'absence d'accès aux preuves, il leur est impossible de contester efficacement leur placement en détention.



*« J'ai passé environ huit ans en détention administrative, pas d'une seule traite. Quand ils vous arrêtent, ils ne vous disent rien, vous ignorez pourquoi. Ils vous donnent simplement un papier vous informant que vous êtes désormais en détention administrative pour six mois ou trois mois, signé par le commandant militaire. Il y a quelques mots, qui ressemblent à un slogan pour tout le monde, disant que vous êtes une menace pour l'ordre public, ou la région ou peu importe, c'est tout ce qu'ils vous donnent. »*

*Vous n'avez aucun procès, vous ne pouvez vous défendre, quand vous demandez la raison de votre arrestation, ils répondent que votre dossier est secret, et ce dossier secret se transforme en vache sacrée. Personne ne peut la toucher, personne ne peut poser de question, y compris votre propre avocat. Votre avocat peut juste combattre un courant d'air... »*

Shawan Jabarin, Directeur Général de Al-Haq, Organisation de défense des droits de l'Homme en Palestine

## **Les mineurs : une cible de premier choix**

Entre 500 et 700 enfants palestiniens sont arrêtés chaque année. En ciblant les enfants, les Israéliens attaquent le futur des Palestiniens. Les enfants sont aussi les premiers témoins et traumatisés de l'arrestation des adultes.

Dès leur arrestation, le plus souvent au milieu de la nuit, les mineurs ont les yeux bandés et les poignets menottés, avec des liens en plastique très serrés qui entaillent la chair. Ils sont ensuite conduits dans un centre d'interrogatoire, sans que, la plupart du temps, ni eux-mêmes ni leurs parents ne soient informés du motif de l'arrestation ni du lieu de détention. Durant le trajet vers le poste d'interrogatoire qui peut durer plusieurs heures, ils sont insultés, humiliés et parfois menacés et battus.

L'interrogatoire est mené sans avocat. Il peut durer de quelques heures à plusieurs semaines pendant lesquelles, dans la majorité des cas, les mineurs resteront menottés et parfois attachés à une chaise pendant des heures, occasionnant de vives douleurs au niveau des poignets et des mains, du dos et des jambes. On les humilie en leur imposant des fouilles pendant lesquelles ils se retrouvent totalement nus. Plus des trois quarts d'entre eux endurent aussi des violences physiques entre l'arrestation et l'interrogatoire : coups de pied, gifles, et dans certains cas, décharges électriques au taser. 20% des mineurs sont soumis à l'isolement cellulaire pendant la période d'interrogatoire.

*« Il a dit : J'ai des photos de toi qui montrent que tu lances les pierres. J'ai dit : Non, je ne lance pas les pierres et je ne connais pas les personnes sur les photos. (...) Il a renversé la chaise sur laquelle j'étais assis et m'a tabassé. Il m'a dit : Il faut avouer tout de suite. Sinon, on va tuer ton copain Mohammad. Il m'a tapé sur la tête et j'ai dit encore, je ne peux pas avouer parce que je n'ai rien fait. Je ne peux pas avouer quelque chose que je n'ai pas commis. »*

Ala Abou Maria, arrêté à l'âge de 15 ans



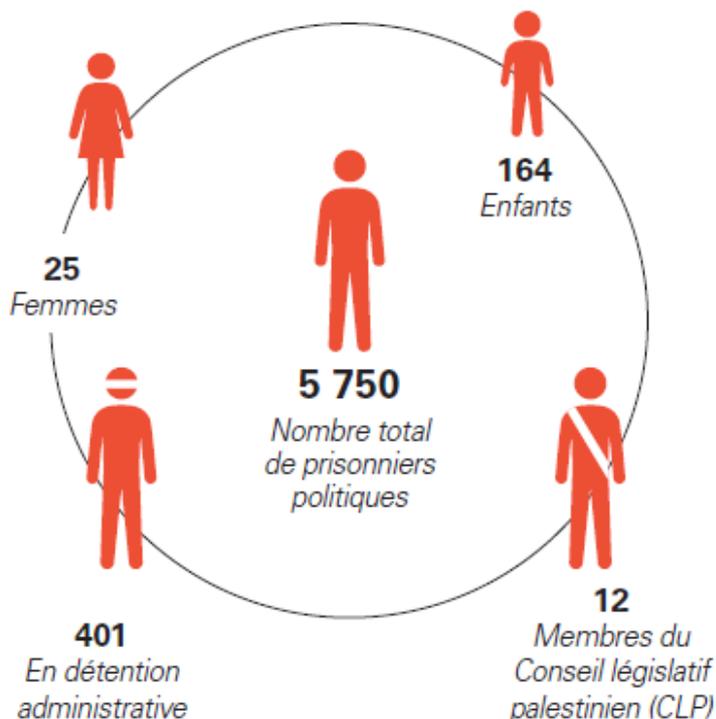
## Chiffres-clés

### La répartition des prisonniers politiques en mai 2015

#### Mai 2015

Ces chiffres changent en permanence au gré de la politique israélienne de répression. Ces dernières années, le nombre de prisonniers palestiniens a fluctué entre 5000 et 7000. Rapporté à la population française (66 millions) cela correspond à environ 80 000 prisonniers.

Ainsi, la vie et la liberté des Palestiniens sont soumises aux ordres militaires de la puissance occupante qui, en créant un "droit" israélien appliqué par ses tribunaux militaires aux seuls Palestiniens, viole de facto le droit international et ses propres obligations.



## CONTACTS PRESSE

- Plateforme des ONG françaises pour la Palestine : Fanny Essayie, 01 40 36 41 46, [contact@plateforme-palestine.org](mailto:contact@plateforme-palestine.org)
- ACAT : Pierre Motin, 01 40 40 40 24 / 06 12 12 63 94, [pierre.motin@acatfrance.fr](mailto:pierre.motin@acatfrance.fr)

A L'initiative du groupe « droits de l'Homme » de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine



Avec le soutien de





## Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

14, passage Dubail

75010 Paris

Tél. : 01 40 36 41 46

[contact@plateformepalestine.org](mailto:contact@plateformepalestine.org)

[www.plateforme-palestine.org](http://www.plateforme-palestine.org)

### LES MEMBRES

Amani  
Artisans du Monde (Fédération)  
Association des Universitaires pour le Respect du Droit international en Palestine (AURDIP)  
Association France Palestine Solidarité (AFPS)  
Association pour les jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises (AJPF)  
Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM)  
Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (Ceméa)  
Cimade  
Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universités Palestiniennes (CICUP)  
Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement-Terre Solidaire (CCFD-Terre Solidaire)  
Comité de Bienfaisance et de Secours aux Palestiniens (CBSP)  
Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPR-PO)  
Comité Gaza Jérusalem Méditerranée  
Enfants Réseau Monde/Services  
Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)  
Génération Palestine-Jeunes d'Europe pour le Droit, la Paix et la Solidarité  
Groupement des Retraités Educateurs sans Frontières (GREF)  
Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen (LDH)  
Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté-section française (LIFPL-section française)  
Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP)  
Mouvement de la Paix  
Mouvement International de la Réconciliation (MIR)  
Mouvement pour une Alternative Non violente (MAN)  
Pax Christi France  
Secours Catholique-Caritas France  
Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI)  
Terre des Hommes France  
Union Juive Française pour la Paix (UJFP)

### LES MEMBRES OBSERVATEURS

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-France)  
Agir ensemble pour les droits de l'Homme (AEDH)  
Amnesty International France  
Association « Pour Jérusalem »  
Association française de soutien aux réfugiés du Liban (Afran Saurel)  
Centre de Recherche de d'Information pour le Développement (CRID)  
Collectif judéo-arabe et citoyen pour la Palestine  
Fédération Nationale des Francas  
Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne (GAIC)  
Handicap International  
Médecins du Monde-France (MDM-France)  
Première Urgence-Aide Médicale (PU-AMI)  
Réseau d'information pour le développement et la solidarité internationale (RITIMO)